DANS LE CADRE DE
LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

GRATUIT

20.11.2019
LE DELTA

Concert - 14:30

Guy Verlinde et les voix de
400 enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles
#mavoixmesdroits

Un projet des
JM Wallonie - Bruxelles

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES · Wallonie - Bruxelles International.be · le Delta · DROITS DE L'ENFANT · AMO Passages · CAL Namur · Arc-en-ciel asbl · handicap international · CAI Centre d'Action Interculturelle

MA VOIX, MES DROITS

Toi aussi tu as des droits, comme les adultes! Le droit de t'exprimer, de donner ton avis, d'être protégé.e, et même de jouer... C'est ce qu'on appelle les « droits de l'enfant ». La Convention internationale des droits de l'enfant est en fait un traité adopté par les Nations Unies le 20 novembre 1989... Et qui t'explique donc tous tes droits, tout ce que tu peux faire et ne pas faire, à la maison, à l'école et en société, avec ou sans tes parents, bref c'est un texte très important !

Tu comprends maintenant pourquoi chaque année, le 20 novembre, c'est un peu TA journée. On l'appelle d'ailleurs la « Journée Internationale des droits de l'enfant »... Et elle concerne tous les enfants : aussi bien tes camarades de classe que les enfants qui ont moins de chance (les enfants victimes de la guerre, les enfants réfugiés, les enfants handicapés,...). Oui, tu l'as compris : c'est une journée vraiment spéciale ! Et pas seulement pour faire la fête, mais aussi pour réfléchir, penser aux autres, te poser des questions, faire en sorte que le Monde soit meilleur. Parce que ne l'oublie pas : le futur est entre tes mains... C'est toi l'adulte de demain !

Alors fais entendre ta voix, et tes droits !

AVIS AUX GRANDS

- **LA LISTE DES ARTICLES DE LA CONVENTION** est disponible dans la rubrique « Mes Droits » du site Zéro18.be
- **POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES DROITS DE L'ENFANT EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES,** consultez le site de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (www.oejaj.cfwb.be) ou celui du Délégué général aux droits de l'enfant (www.dgde.cfwb.be).

Trop cool cette journée des Droits de l'Enfant au Delta non ? Nous espérons que tu t'es bien amusé.e, que tu as partagé de bons moments avec tes amis de l'école mais aussi que tu as pu rencontrer d'autres enfants, que tu en sais plus sur tes droits, que tu t'es éclaté.e sur scène, que tu as donné de la voix avec Guy Verlinde! Sache que nous, nous avons été heureux de te croiser, d'échanger avec toi, de te faire chanter, écrire, réfléchir... Nous ? C'est les **Jeunesses Musicales!**

Nous sommes une organisation de jeunesse dont l'objectif est d'initier tous les enfants à toutes les musiques ... et la musique c'est un moyen pour comprendre le monde, pour s'exprimer et puis avoir accès à la musique, c'est un des droits de l'Homme ! C'est donc aussi ton droit, parmi d'autres !

Aujourd'hui, les Jeunesses Musicales ont permis ta rencontre avec *Guy Verlinde*, que tu chantes avec lui les chansons que tu as écrites avec tes copains et l'aide de l'animateur qui est venu dans ta classe, que tu puisses rencontrer des associations qui travaillent pour défendre les droits de tous les enfants, ... mais nous espérons que nous nous croiserons à nouveau lors de concerts ou d'ateliers organisés dans ton école, ou encore, lors de stages de musique, car, tu l'auras compris, c'est notre spécialité ! N'hésite pas à en parler autour de toi, à la maison, à l'école,... Et en avant la musique !

www.jeunessesmusicales.be

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9:00 - ACCUEIL

9:00 > 14:00 - ATELIERS

12:00 - LUNCH

14:30 > 15:30 - CONCERT

GUY VERLINDE
THE SINGER-SONGWRITER

Guy Verlinde est un singer-songwriter flamand. Dans le passé, il a été actif chez Graffiti Jeugddienst vzw, où il a mis en place une offre éducative sur la communication alternative. Il a ainsi développé et supervisé de nombreux ateliers avec des enfants et des jeunes. Il est musicien professionnel depuis 2010 et joue environ 150 concerts par an ici et à l'étranger.

En outre, Guy a visité plusieurs écoles flamandes et wallonnes pendant plusieurs saisons avec des programmes éducatifs sur le blues et la première guerre mondiale. Il combine une carrière florissante dans le blues avec une solide expérience en éducation artistique pour les jeunes.

www.guyverlinde.com

Lorsqu'on t'a proposé ce projet, tu n'as pas hésité à accepter ! Qu'est-ce qui t'a motivé ?

Je n'ai certainement pas hésité à participer à ce projet. J'ai été immédiatement convaincu par sa qualité. Avant de devenir musicien professionnel, j'ai travaillé comme éducateur sur divers projets avec des jeunes. Ce projet m'a encore donné l'occasion de combiner ma musique avec un projet éducatif. Je me sens également honoré que de nombreux élèves écrivent leurs propres paroles sur mes chansons. Je suis très curieux de voir comment mes chansons sonneront avec de nouvelles paroles françaises.

Qu'est-ce que cette expérience peut apporter aux enfants selon toi ?
Je suis sûr que ce projet aura un impact majeur sur les élèves. Ils pensent aux droits de l'enfant et se rendent compte que la vie en Belgique est souvent bien meilleure et plus sûre que dans d'autres endroits dans le monde. Ils devront réfléchir à ce qu'ils veulent dire avec leur texte. Je pense aussi que ce sera une bonne expérience d'enregistrer leur chanson et qu'ils pourront la montrer ensuite à leurs amis et à leur famille. Qui sait, cela pourrait inciter certains élèves à créer leur propre musique? Et enfin, la performance sur scène laissera également une impression profonde.

Comment s'est passée la rencontre avec les enfants dans les différentes écoles ?
Je ne peux pas encore le dire. Mais je suppose que ce sera une très belle réunion. Les projets que j'ai fait dans le passé étaient toujours intéressants. J'aurais aimé participer à un tel projet étant enfant.

Qu'est-ce qui te semble important de véhiculer comme message dans tes chansons ?
Pour moi la musique est une manière de raconter des histoires, de rendre tangible mon monde intérieur afin de toucher mon public. Quant au style, je continue à m'inspirer de la pureté des textes du blues, simples en apparence, qui viennent droit du cœur. D'autre part, je me nourris également des chefs-d'œuvre poétiques des grands auteurs-compositeurs qui ont fait de la chanson un genre littéraire en donnant vie à travers des mots simples à des histoires fascinantes. Pareil à un film qui vous emporte avec la musique de sa bande sonore. En vieillissant, le contenu de mes textes est de plus en plus important. Lorsque vous avez un micro et un public, je pense qu'il est important de dire quelque chose de significatif. Je pense qu'il est important qu'avec mes mots, vous puissiez semer des graines, des idées qui peuvent grandir, quand la performance est terminée.

Qu'aurais-tu envie de dire à tous ces enfants qui ont partagé ces moments avec toi ?
Chaque enfant a le pouvoir de faire la différence. Personne ne naît leader, athlète de haut niveau, ... Il n'est pas mauvais d'avoir des doutes et de ne pas savoir. Lorsque vous suivez votre coeur, les réponses viendront tôt ou tard. Peut-être que l'art dans la vie vous aide à être qui vous êtes. Parce que nous sommes nés en Belgique et que nous avons beaucoup d'opportunités dans la vie, il est possible que nous puissions réaliser nos rêves. Il est important de savoir que ce n'est pas le cas pour tous les enfants. C'est pourquoi il est important d'avoir un esprit de solidarité où nous aidons les plus faibles car avancer ensemble dans la vie est beaucoup plus amusant que de progresser seul.

LES DROITS DE L'ENFANT

Ce 20 novembre, c'est l'anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant ! Elle a en effet été adoptée ce jour-là par les Nations Unies à New-York en 1989. À cette occasion et depuis 2011, la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris l'initiative de mettre sur pied une grande fête populaire pour informer les enfants sur leurs droits...
Alors fais entendre tes droits comme jamais ! Tu trouveras ci-dessous leur liste complète :

ART. 1 - DÉFINITION DE L'ENFANT

Si tu as moins de 18 ans, tu es un enfant et la convention te concerne (sauf si ton pays t'accorde la majorité plus tôt).

ART. 2 - TU AS DROIT À LA NON-DISCRIMINATION

Tous les enfants du monde ont les mêmes droits, même s'ils sont de race, de couleur, de religion différente. Ton pays doit tout faire pour que tous les enfants soient traités de la même manière.

ART. 3 - TU AS DROIT AU BIEN-ÊTRE

Si les personnes qui t'entourent décident de quelque chose qui se rapporte à toi, elles doivent le faire en tenant compte de ton intérêt. Ton pays doit veiller à te protéger et te soigner si tes parents ne peuvent pas le faire eux-mêmes. Ton pays est responsable des institutions (école, justice, ...) chargées de t'aider et de te protéger.

ART. 4 - TU AS DROIT À L'EXERCICE DE TES DROITS

Ton pays doit faire le nécessaire pour que les droits de l'enfant soient vraiment respectés.

ART. 5 - TU AS DROIT AU DÉVELOPPEMENT DE TES CAPACITÉS

Ton pays doit respecter le droit et le devoir de tes parents d'assurer le développement de tes capacités.

ART. 6 - TU AS DROIT À LA VIE ET AU DÉVELOPPEMENT

Tu as droit à la vie. Ton pays doit te donner les moyens de survivre et d'assurer ton développement.

ART. 7 - TU AS DROIT À UN NOM ET UNE NATIONALITÉ

Tu as le droit d'avoir un nom et une nationalité. Tu as le droit de connaître tes parents et d'être élevé par eux. Même si tu es apatride, tu as le droit d'acquérir une nationalité.

ART. 8 - TU AS DROIT À LA PROTECTION DE TON IDENTITÉ

Ton pays doit te protéger et, le cas échéant, t'aider à conserver ton identité, ta nationalité, ton nom et tes relations familiales.

ART. 9 - TU AS LE DROIT DE VIVRE AVEC TES PARENTS

Tu ne peux pas être séparé de tes parents, sauf dans ton intérêt (si tu es maltraité, si tu es négligé, si tes parents sont séparés). Tu as le droit de donner ton avis et de participer à toute décision concernant une éventuelle séparation de tes parents. Ils ont aussi le droit de donner leur avis et de participer à une telle décision. Si tu es séparé de tes deux parents ou de l'un d'eux, tu as le droit de rester en contact avec eux.

ART. 10 - TU AS LE DROIT À RETROUVER TA FAMILLE

Tu as le droit de quitter un pays et d'entrer dans un autre pour retrouver tes parents. Tes parents ont le même droit. Si tu habites dans un autre pays que tes parents, tu as le droit d'avoir des contacts réguliers avec eux. Tu as le droit de les rejoindre.

ARTICLE 11 : TU AS DROIT À LA LIBERTÉ DE DÉPLACEMENT

Personne ne peut t'enlever de ton pays ou s'opposer à ton retour dans ton pays. Tu ne peux pas être gardé de force dans un pays étranger par un parent ou une autre personne.

ARTICLE 12 : TU AS DROIT À LA PARTICIPATION

Dès que tu en es capable, tu as le droit de donner ton avis sur des choses qui se rapportent à toi et ton pays doit y faire attention.

ARTICLE 13 : TU AS DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Tu as le droit d'exprimer tes idées ; cela signifie que tu peux rechercher, recevoir et donner des informations ou des idées. Il y a cependant des limites à ta liberté d'expression :

- Tu dois respecter les droits et la réputation des autres
- Tu ne peux pas mettre la société en danger.

ARTICLE 14 : TU AS DROIT À LA LIBERTÉ DE PENSÉE, DE CONSCIENCE ET DE RELIGION

Tu as le droit de choisir librement ta religion. Tes parents doivent te guider dans l'exercice de ce droit. Tu dois pratiquer ta religion en respectant le droit des autres personnes et en ne les dérangeant pas.

ARTICLE 15 : TU AS DROIT À LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Tu as le droit d'organiser des réunions avec d'autres personnes. Ta liberté de réunion et d'association a des limites :

- Tu dois respecter les libertés et les droits des autres
- Tu ne peux pas mettre la société en danger.

ARTICLE 16 : TU AS LE DROIT À LA PROTECTION DE TA VIE PRIVÉE

Personne ne peut se mêler de ta façon de vivre ni de celle de ta famille. Ta maison et ta correspondance sont également protégées. Personne ne peut entrer dans ta maison sans raison ni lire ton courrier.

ARTICLE 17 : TU AS DROIT À L'INFORMATION

Tu as le droit de recevoir une bonne information grâce à la télévision, aux journaux, à la radio... En particulier, cette information élargira ta culture (tes connaissances) et assurera ta santé physique et mentale. Ton pays doit favoriser la distribution et la vente de livres pour enfants et encourager de nouvelles émissions et de nouveaux journaux même dans une autre langue pour les enfants qui appartiennent à une minorité. Tu as le droit d'être protégé contre des informations qui peuvent te faire du mal.

ARTICLE 18 : LA RESPONSABILITÉ DE TES PARENTS

Tes parents sont responsables de ton développement et doivent s'occuper de ton éducation : t'apprendre à parler, à jouer, à choisir une bonne école... Ton pays doit aider tes parents dans cette mission en créant des institutions et des services chargés de veiller à ton bien-être. Si tes parents travaillent, ton pays doit les aider plus particulièrement.

ARTICLE 19 : TU AS LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ CONTRE LES MAUVAIS TRAITEMENTS

Ton pays doit te protéger contre toutes les formes de violence et de brutalités physique ou mentale. Il doit te protéger contre l'abandon, la négligence, les mauvais traitements, l'exploitation et la violence sexuelle, que tu sois sous la garde de tes parents ou toute autre personne.

ARTICLE 20 : TU AS LE DROIT À UNE PROTECTION MÊME SI TU N'AS PAS DE FAMILLE

Si tu n'as plus de famille, ton pays doit te protéger et t'aider. Ton pays t'apportera une protection qui devra tenir compte de ton passé et de ta culture.

ARTICLE 21 : TES DROITS DANS LE CADRE DE L'ADOPTION

Si ton pays autorise l'adoption, il doit d'abord penser à l'intérêt de l'enfant qui est adopté. Ton adoption ne peut se faire sans l'accord des personnes qui sont responsables de toi. Elle peut se faire dans un autre pays que le tien, si c'est la meilleure solution pour toi. Il doit t'être accordé les mêmes droits que si tu avais été adopté dans ton pays d'origine. Les personnes qui t'adopteront ne pourront tirer aucun profit matériel (par exemple gagner de l'argent) de cette adoption.
Les pays prendront accord pour que ton adoption se fasse, avec l'accord des autorités, par des organismes compétents.

ARTICLE 22 : LES DROITS DE L'ENFANT RÉFUGIÉ

Si tu as quitté ton pays parce que tu étais en danger, le pays qui t'accueille doit t'aider et te protéger. Tu seras protégé par le droit international (lois communes à tous les pays). Les états et les organisations internationales devront t'aider à retrouver tes parents et ta famille.

ARTICLE 23 : LES DROITS DE L'ENFANT HANDICAPÉ

Si tu es handicapé mentalement ou physiquement, tu as le droit de recevoir des soins spéciaux, gratuitement si possible. Tu as le droit d'aller dans une école qui est adaptée à ton handicap et qui te permettra de vivre normalement.

ARTICLE 24 : TU AS DROIT À LA SANTÉ ET AUX SERVICES MÉDICAUX

Tu as le droit d'avoir la meilleure santé possible. Ton pays doit tout faire pour t'y aider. Ton pays devra supprimer les pratiques traditionnelles dangereuses pour la santé des enfants (par exemple l'excision des petites filles).

ARTICLE 25 : TU AS DROIT À LA RÉVISION DE TON PLACEMENT (EN FOYER/FAMILLE D'ACCUEIL)

Si tu es placé qu'elle qu'en soit la raison, tu as le droit qu'on suive l'évolution de ta situation régulièrement.

ARTICLE 26 : TU AS DROIT À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Si tes parents ne gagnent pas assez d'argent, ton pays doit les aider pour qu'on puisse te soigner.

ARTICLE 27 : TU AS DROIT À UN NIVEAU DE VIE DÉCENT

Tu as le droit à un niveau de vie décent. Tu dois pouvoir te développer normalement sur le plan physique, mental, spirituel, moral et social.
Ce sont d'abord tes parents qui sont responsables de ton développement.
Si nécessaire, ton pays devra aider tes parents ou les personnes responsables de toi. Ils accorderont la priorité à l'alimentation, à l'habillement et au logement. Ton pays te garantit le droit à la pension alimentaire. Il s'organisera pour t'assurer ce droit, où que tu sois.

ARTICLE 28 : TU AS DROIT À L'ÉDUCATION

Tu as le droit d'aller à l'école primaire qui doit être obligatoire et gratuite.
Tu as le droit d'accéder à l'enseignement secondaire. Il doit être gratuit, sinon, des aides doivent t'être accordées.
L'enseignement supérieur t'es également accessible.
Tu as le droit à une orientation scolaire et professionnelle.
Tout doit être fait pour t'encourager à fréquenter l'école.
La discipline scolaire doit respecter tes droits et ta dignité.
Les États doivent coopérer (travailler ensemble) pour éliminer l'ignorance et l'analphabétisme (absence d'instruction) dans le monde et pour développer l'accès aux connaissances scientifiques et techniques.
Les pays en développement doivent être aidés.

ARTICLE 29 : LES OBJECTIFS DE TON ÉDUCATION

L'école doit te donner la possibilité de développer ta personnalité et tes capacités, t'apprendre à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, te préparer à assumer tes responsabilités dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité et d'amitié entre tous et t'inculquer le respect de l'environnement.

ARTICLE 30 : LES DROITS DES ENFANTS DE MINORITÉS OU DE POPULATIONS AUTOCHTONES

Si tu appartiens à la population d'un pays ou à un groupe minoritaire qui a ses habitudes, sa religion, sa langue, tu as le droit d'avoir tes traditions, de suivre ta religion, de parler ta langue.

ARTICLE 31 : TU AS DROIT AUX LOISIRS

Tu as le droit de te reposer et d'avoir des loisirs, de jouer, de participer à des activités récréatives, culturelles et artistiques.

ARTICLE 32 : TU AS DROIT À LA PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION

Tu ne peux pas être exploité au travail. Ton pays doit te protéger contre tout travail qui mettrait en danger ta santé, ton éducation, ton développement. Il doit décider à partir de quel âge on peut travailler, réglementer les horaires et les conditions de travail, prévoir des punitions pour ceux qui ne respectent pas ces règles.

ARTICLE 33 : TU AS DROIT À LA PROTECTION CONTRE LA DROGUE

Ton pays doit tout faire pour te protéger contre la drogue.

ARTICLE 34 : TU AS DROIT À LA PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE

Tu as le droit d'être protégé contre toutes les formes de violence et d'exploitation sexuelle (la prostitution, la participation à des productions pornographiques...).

ARTICLE 35 : TU AS DROIT À LA PROTECTION CONTRE LA VENTE

Tu ne peux être enlevé ou vendu. Aucun commerce d'enfant ne peut être organisé.

ARTICLE 36 : TU AS LE DROIT À LA PROTECTION CONTRE LES AUTRES FORMES D'EXPLOITATION

Personne ne peut profiter de toi. Ton pays doit veiller à ce que personne ne profite de toi.

ARTICLE 37 : TU AS DROIT À LA PROTECTION CONTRE LA TORTURE ET LA PRIVATION DE LIBERTÉ

Tu ne peux pas être torturé ou soumis à une peine cruelle et dégradante. On ne peut pas te mettre en prison à vie, ni te condamner à la peine de mort. Tu ne peux pas être arrêté sans raison. Ta détention (la prison) doit être la dernière solution possible. Elle doit être aussi courte que possible.

Si tu es privé de ta liberté (mis en prison), tu dois être traité humainement et avec le respect de ta dignité d'être humain. Il doit être tenu compte des besoins de ton âge. Tu seras séparé des adultes. Tu auras le droit de rester en contact avec ta famille (sauf cas exceptionnels dans ton intérêt).

Si tu es privé de liberté, tu as droit à diverses formes d'assistance. Tu as le droit de contester les raisons de ton enfermement devant un tribunal. Toutes les décisions qui concernent ta privation de liberté doivent se prendre le plus vite possible.

ARTICLE 38 : TU AS DROIT À LA PROTECTION EN CAS DE CONFLITS ARMÉS (GUERRES)

Ton pays doit tout faire pour qu'aucun enfant de moins de 15 ans ne participe directement à une guerre, ni ne rentre dans l'armée. Si ton pays est touché par la guerre, ton pays doit tout faire pour te protéger et te soigner.

ARTICLE 39 : TU AS DROIT À UN TRAITEMENT APPROPRIÉ

Ton pays doit t'aider à te réadapter et à te réinsérer socialement (t'aider à retrouver une vie normale) si tu as été victime de négligence, d'exploitation, de sévices, de tortures ou de toute autre forme de traitements cruels.

ARTICLE 40 : LA JUSTICE ET LES DROITS DES MINEURS

Si on pense que tu as fait quelque chose de mal ou si tu es coupable d'une mauvaise action, tu as le droit d'avoir un procès juste et d'être défendu par un avocat. Personne ne peut t'accuser de quelque chose que tu as fait et qui n'était pas interdit au moment où tu l'as fait.

Tant qu'on ne prouve pas le contraire, tu es considéré comme innocent. Tu dois connaître rapidement ce dont on t'accuse.

Personne ne peut t'obliger à t'avouer coupable. Si tu ne comprends pas la langue utilisée, tu peux demander à quelqu'un de t'aider à comprendre ce qui est dit. Ta vie privée doit être respectée à tout moment. Chaque fois que c'est possible, ton pays doit éviter de faire juger des enfants et de les placer en prison.

ARTICLE 41 : TU AS DROIT À LA PROTECTION LA PLUS FAVORABLE

Tu peux bénéficier dans ton pays des législations les plus favorables au niveau de tes droits.

ARTICLE 42 : LA DIFFUSION DES DROITS

Les États doivent faire connaître le texte de cette Convention aussi bien aux adultes qu'aux enfants.

CHANSONS

«VOICES OF WAR»

Texte réécrit par les élèves de 5e-6e primaire de l'Ecole Le Chemin des Enfants de Chaumont-Gistoux

Pourquoi y a t-il autant d'injustices?
Et des enfants qui dorment sur les bancs
On a le droit de vivre proprement
moins de plastique... c'est plus écologique!

Y a des garçons qui dansent en tutus
Des filles qui jouent au foot dans la rue.
Mieux vaut aller apprendre à l'école
que se détruire avec de l'alcool.

On a le droit de chanter notre liberté
Qui voudrait être maltraité ou oublié ?
Nous les enfants notre avis est important
Autant....que l'environnement

Nous, on gaspille et on est à l'abri
Alors que d'autres se battent pour leur vie
Et nous chantons cette belle chanson
Pendant que d'autres n'ont même pas de maison

On a le droit de chanter notre liberté
Qui voudrait être maltraité ou oublié ?
Nous les enfants notre avis est important
Autant....que l'environnement

Nous les enfants notre avis est important
Autant....que l'environnement

SOLITUDE & GRACE

Texte réécrit par les élèves de 5e-6e primaire de l'Athénée Royal Rive Gauche de Bruxelles

Cindy :
Tu te sens seule, tu as l'air perturbée
Tu es blessée et je pourrais t'aider
Tu as quitté la peur et la violence
Contre la mort, je veux te protéger

Viens avec moi et prends ma main
Tu n'es plus seule sur le chemin
Tu n'as plus froid

Élisa :
Je suis perdue et je suis devant toi
Je connais l'angoisse, je n'ai rien à manger
J'ai tellement faim et j'ai besoin de toi
Je vis dehors, je veux me reposer

Viens avec moi et prends ma main
Je n'suis plus seule sur le chemin
Je n'ai plus froid
Tu es là
Prends ma main et viens avec moi
Ce soir.

Cindy :
Une vie pour Grandir
Une vie pour profiter
Une vie pour sentir
Une vie pour aimer

Élisa :
Une main tendue
Une main pour avancer
Pour faire la paix
Une main pour aider

Tous :
Viens avec moi et prends ma main
Plus jamais seuls sur le chemin
Plus jamais froid

Je suis là,
Auprès de toi
Souris-moi,
Ne pleure pas,
La peur est derrière
Viens, je t'ouvre les bras
Jusqu'au bout on ira
Ce soir.

HANGOVER MAN

Texte réécrit par les élèves de 5e-6e primaire de l'Ecole communale Liberté de Liège

On a le droit d'être ce qu'on est
Peu importe de qui est
On a l'droit de revendiquer
On a le droit de décider

On a le droit de s'exprimer
Même si on est des immigrés
On a le droit d'être respecté
Et de pouvoir tous s'amuser

J'ai bien le droit de m'amuser
Sans avoir à me faire juger
J'ai bien le droit d'être différent
Même si je suis un enfant

A Ingouchie, pas d'démocratie
Là où je vis, c'pas l'paradis
Mais c'est quand-même mieux ici
Ici, on peut tous être unis

J'ai l'droit aux livres et d'apprendre
D'autres ne peuvent qu'attendre
Nous devons bien les défendre
Pour pas qu'ils doivent se rendre

J'ai bien le droit de m'amuser
Sans avoir à me faire juger
J'ai bien le droit d'être différent
Même si je ne suis qu'un enfant... *(X3)*

PLAY YOUR BLUES

Texte réécrit par les élèves de 5e-6e primaire de l'Athénée Royal René Magritte de Châtelet

Tous les enfants ont des droits
Protégés par des lois
Personne n'a le droit, tu vois
De mourir de faim, de froid
On a tous droit à une maison
Quelle que soit la saison
Et vivre avec ses parents pour tout le temps

Kinderen van de wereld
Tous ensemble, crions nos choix et nos droits
Rire, jouer, s'amuser, chanter avec le cœur
Plus de peur pour avoir un monde meilleur

Tous les enfants ont des droits
Mais bafoués parfois
Personne n'a le droit, tu vois
D'être abusé, de travailler
On a droit à l'instruction
Une école digne de ce nom
Lire, écrire, compter et avoir un métier

Kinderen van de wereld
Tous ensemble, crions nos choix et nos droits
Rire, jouer, s'amuser, chanter avec le cœur
Plus de peur pour avoir un monde meilleur

Tous les enfants ont des droits
Ensemble, on le chante cette fois
Tout le monde a le droit, tu vois
D'avoir une famille, je crois
Quel plaisir de pouvoir choisir
Pour nous, n'importe quel loisir
Avoir des droits, des devoirs tout le monde doit le savoir

(Refrain) X2

POUR UN MONDE NOUVEAU (ALL IS FORGIVEN)

Texte réécrit par les élèves de 5e-6e primaire de l'Ecole des Sourires de Habay

Hmm hmm hmm

Moi je suis en colère d'voir des enfants
Qui font la guerre pour les idées des grands
Mon cartable sur mon dos je m'envole
Ca me désole, lui ne va pas à l'école...

Hmm hmm hmm

Rien n'est plus fort, vraiment, pour les enfants
De se sentir égaux simplement
Chez toi taudis, maladies, pas de famille...
Combien de temps pour que se lève le vent ?!

NOUS CHANTERONS NOTRE DÉCLARATION TOUS À L'UNISSON !!!

Hmm hmm hmm

Entendez-vous ce cri ? Il vient de loin
Pour que sur notre terre on ne meurt plus de faim
A l'aube d'un monde nouveau je m'éveille
L'Eldorado d'une justice sans pareil...

NOUS CHANTERONS NOTRE DÉCLARATION TOUS À L'UNISSON

Hmm hmm hmm

GOTTA LET GO

Texte réécrit par les élèves de 5e-6e primaire de l'Ecole communale du centre de Cuesmes

Sophie a une grave maladie,
Elle ne va plus pouvoir vivre sa vie,
Elle a besoin de médicaments
Mais ses parents n'ont pas d'argent
Elle a droit à une bonne santé,
Bien nourrie et bien soignée.

Les profs disent à John qu'il est trop bête.
Y a plus d'école parce que c'est la guerre.
Pas d'argent, lui dit son père.
Comment il fait pour étudier ?
Il a le droit d'être éduqué,
D'être éduqué

Le papa d'Elio n'a pas de papiers
Travaille au noir, Elio doit voler.
Il a peur de se faire arrêter,
À chaque fois, doit se cacher.

Kevin écrit dans son journal intime.
Sa sœur l'a fouillé, elle a tout dévoilé .
Sa mère a volé son téléphone
A lu les messages du smartphone
Les enfants ont une vie privée,
Il faut la respecter

Les parents d'Olivia vont divorcer;
Elle est triste, papa va déménager
Famille brisée, vont-ils se retrouver ?
Dans son pays très loin d'ici,
Ali est très inquiet à cause de l'armée,
Il a peur de se faire emprisonner

Il faut les protéger.
Protéger les droits.
Droits des enfants.

Enfant, défends tes droits !

DON'T YOU CRY

Texte réécrit par les élèves de 5e-6e primaire du Lycée de Namur

On a le droit de sortir de chez soi
Pour aller jouer, et bien s'amuser
Là où il y a la guerre, c'est sûr on ne peut pas le faire
Dur de rêver quand on est réfugié

Je rêve d'un monde où tous sont respectés
Un monde où les enfants sont écoutés
Tous les enfants ont des droits
qu'ils naissent ici ou là-bas
Ecoutez le message qu'on veut passer

De temps en temps, j'les trouve ennuyants,
Mais j'ai la chance d'avoir des parents
Je me sens protégé, quand ils sont à mes côtés
Je peux grandir en toute sécurité

Refrain

Identité, nationalité
C'est important pour grandir sainement
J'ai droit à un prénom, que je porte avec passion
Yasmina, Karim ou Marion

Refrain

Pour ma santé, je dois bien manger
Équilibré et en quantité
Faudrait s'organiser, et tous apprendre à donner
Pour lutter contre la pauvreté

Onze rechten, kind'ren hebben rechten
Onze rechten, kind'ren hebben rechten
Respecteer onze dromen
Buiten spelen in de tuin
Veilig thuis, Kinderen hebben rechten

VAGUES D'AMOUR AND BE HAPPY

Texte réécrit par les élèves de 6e primaire de l'Ecole communale du Val d'Ocq de Tournai

Etre nourri et bien soigné
Avoir accès à la santé
Etre bien au chaud, être habillé
Qu'on ne me laisse pas tomber

Etre éduqué, aller à l'école
La liberté de la parole
Je veux qu'on s'amuse et qu'on rigole
Etre ma propre boussole

J'existe et j'ai le droit
De m'exprimer, d'être écouté
J'existe et j'ai le droit
D'être respecté... et d'être aimé !

Etre protégé par ma famille
Sécurité dans mon pays
Etre entouré de mes amis
Vague d'Amour and be happy

Je veux souffler, pouvoir jouer,
Me reposer et profiter
Ne surtout pas être exploité
Rêves, espoir et liberté

J'existe et j'ai le droit
De m'exprimer, d'être écouté
J'existe et j'ai le droit
D'être respecté... et d'être aimé !

UN TOUT GRAND MERCI AUX MUSICIENS QUI ONT ENCADRÉ LES ENFANTS DES DIFFÉRENTES ÉCOLES PARTICIPANTES :

JÉRÉMY MULDERS
intervenant-musical pour les JM du Brabant wallon
Ecole Le Chemin des Enfants de Chaumont-Gistoux

THIERRY DECOURS
intervenant-musical pour les JM de Bruxelles
Athénée Royal Rive Gauche de Bruxelles

PATRICK TOMASSELLI
intervenant-musical pour les JM de Charleroi
Athénée Royal René Magritte de Chatelet

QUENTIN LÉONARD
intervenant-musical pour les JM de Liège
Ecole communale Liberté

YOANN GRUDZIEN
intervenants-musicaux pour les JM du Luxembourg belge
Ecole des Sourires de Habay

FRANÇOISE KECH
intervenant-musical pour les JM de Mons
Ecole communale du Centre de Cuesmes

CORINNE HUBERTY
intervenant-musical pour les JM de Namur
Lycée de Namur

THOMAS MONSEREZ
intervenant-musical pour les JM de Wallonie-Picarde
Ecole communale du Val d'Ocq de Tournai

PARTENAIRES

Le Delta - Espace Culturel Provincial

Lumineux et chaleureux, fort de ses boiseries et de ses fenêtres multiples, de ses courbes, nuances et volumes variés et des vues offertes, Le Delta se veut être un lieu de vie agréable, ouvert à tous.

Son concept est basé sur le principe du « tiers-lieu », où le public devient acteur·trice, où l'on conçoit autant qu'on reçoit, où la culture est vécue de manière spontanée, naturelle, où il fait bon se rencontrer, partager et, par les interactions que le lieu et son action culturelle susciteront, de générer du sens commun.

Le Delta offre ainsi des espaces favorisant la rencontre entre les personnes, la créativité, la mutualisation des idées, le partage des connaissances, des pratiques, des ressources, des envies...

La culture y est vécue de manière naturelle et libre.
Et c'est dans ce lieu tout neuf et plein de promesses culturelles que les Jeunesses Musicales de la Province de Namur se sont installées, avec la perspective d'amener les enfants et les jeunes à découvrir, à pratiquer, à partager toutes les musiques !

AMO Passages

L'AMO Passages est un service qui travaille dans le milieu de vie des enfants, des jeunes et des familles. Mais qu'est-ce qu'un milieu de vie ? C'est votre maison, votre école, votre quartier, la rue et d'autres endroits que vous pouvez fréquenter. Dans tous ces espaces de vie, l'AMO est attentive à vos droits. Ai-je le droit de ne pas aller à l'école si je n'en ai pas envie ? Puis-je faire des activités sans que mes parents soient d'accord ? Puis-je aller vivre chez mes grands-parents si ça ne va pas à la maison ?

Pour toutes ces questions et d'autres encore, l'AMO Passages est à votre disposition en toute confidentialité..

Délégué général aux droits de l'enfant

Le service du Délégué général aux droits de l'enfant est une institution de la Fédération Wallonie Bruxelles qui a pour mission général de veiller que la Convention internationale des droits de l'enfant est appliquée en Belgique francophone.
Ce service a également pour mission:
- D'informer les enfants, les adolescent.es au sujet de leurs droits.
- De recevoir les plaintes ou les demandes de médiation relatives aux atteintes portées aux droits et intérêts des enfants.

Centre d'Action Interculturelle

Dans notre société, l'origine des gens est encore souvent considérée comme un problème. Des personnes étrangères et d'origine étrangère de tout âge sont toujours en butte à des difficultés en matière de reconnaissance culturelle, de scolarité, de citoyenneté, de santé, de logement, d'emploi,...

Au C.A.I., les valeurs de liberté, de justice, d'égalité et de respect de tous sont nos principes fondateurs. Nos activités sont menées dans le but d'atteindre une cohabitation harmonieuse dans une société où tous ses membres, des plus petits aux plus grands, pourront participer de manière démocratique et égalitaire, jouir entièrement de leurs droits et pourvoir à tous leurs besoins.

Handicap International

Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes.

CAL Namur

Le CAL Namur propose depuis plusieurs années aux enfants des stages lors des vacances scolaires, une école de devoirs et des activités du mercredi ludiques et collectives qui ont pour objectif l'éveil de la curiosité, les pratiques de mixité socio-culturelle et de proximité de quartier.

Le projet d'accompagnement des enfants dans leurs devoirs et travaux quotidiens en dehors de l'école émane donc de nos expériences et veut répondre aux besoins détectés : offrir un bénéfice concret aux familles et aux enseignants, augmenter l'impact du temps extrascolaire sur le bien-être et l'estime de soi des enfants, mobiliser le cercle familial autour du plaisir d'apprendre de l'enfant en dehors des contraintes de discipline et de performance.

Notre projet se distingue par sa philosophie et ses pratiques pédagogiques alternatives inspirées des valeurs portées par le mouvement laïque : questionnement, autonomie, solidarité, émancipation, libre-examen et épanouissement constituent le socle sur lequel se déploient les activités.

Arc-En-Ciel

Le travail d'Arc-En-Ciel, c'est l'aide aux enfants en difficulté et l'accès aux loisirs pour tous. Pour cela, l'association récolte des vivres et des jouets pour les distribuer dans les maisons de jeunes et de quartier, dans les écoles de devoirs et les homes pour enfants... Elle organise aussi des séjours et des journées de loisirs, des formations, etc,... Grâce à ces dons, les associations qui accueillent les enfants font des économies, lesquelles leur permettent d'organiser à leur tour des activités pour leurs petits pensionnaires.

MOTS MÊLÉS

O	I	I	P	G	C	U	L	T	U	R	E	E	D	U	F
I	D	E	N	T	I	T	É	O	K	A	É	T	E	D	G
I	N	F	O	R	M	A	T	I	O	N	D	E	I	H	M
Y	U	Q	E	E	E	V	C	C	X	L	U	U	O	I	Z
T	M	U	Y	E	G	E	N	H	L	I	C	I	M	P	E
G	M	C	D	I	U	N	E	A	M	T	A	U	Y	I	C
D	R	O	I	T	S	I	N	N	F	V	T	O	J	B	A
Y	T	J	U	Z	L	R	I	S	G	E	I	U	A	E	D
F	A	M	I	L	L	E	H	O	R	T	O	V	K	W	C
E	E	A	G	E	N	F	A	N	T	O	N	W	R	C	K
S	O	L	I	D	A	R	I	T	É	T	A	C	F	O	E
D	É	V	E	L	O	P	P	E	M	E	N	T	X	W	Q
S	A	N	T	É	U	X	C	D	H	J	I	S	J	B	D
A	C	H	S	I	L	I	B	E	R	T	É	F	Z	X	Z
R	E	S	P	E	C	T	R	M	X	E	K	Q	Y	D	G
M	U	S	I	Q	U	E	B	Y	D	N	Y	Z	R	K	W

enfant
solidarité
information
droits
culture

liberté
avenir
famille
développement
chanson

éducation
santé
respect
musique
identité

CONCEPTS À RELIER

RELIE LE BON DROIT À CHAQUE SITUATION :

- Droit des enfants à être soignés et maintenus en bonne santé
- Droit de l'enfant à donner son avis pour les questions qui le concernent
- Droit des enfants à être protégés
- Droit à la liberté d'expression
- Droit des enfants à ne pas être séparés de leurs parents

A) Les parents de Pierre divorcent. Chacun demande sa garde. Jason aimerait donner son avis

Droit : .....

B) Amel et ses parents ont fui leur pays à cause de la guerre et se sont réfugiés dans un pays voisin. Dans ce pays, on sépare les adultes et les enfants. Amel est seule et elle a peur.

Droit : .....

C) Il y a la guerre dans le pays de Pablo. Avec ses parents, ils ont fui... Mais pendant une attaque, il s'est perdu. Une organisation humanitaire l'a recueilli.

Droit : .....

D) Jack s'est fait une fracture ouverte à la jambe. Ses parents n'ont pas beaucoup d'argent pour payer des soins, mais ils décident de l'emmener à l'hôpital car la blessure est grave.

Droit : .....

E) Dans le pays de Mariam, les filles vont moins à l'école que les garçons. Elle trouve cela injuste: elle sait que filles et garçons ont les mêmes droits, et elle le dit.

Droit : .....

SOLUTIONS

MOTS MÊLÉS

O	I	I	P	G	C	U	L	T	U	R	E	E	D	U	F
I	D	E	N	T	I	T	É	O	K	A	É	T	E	D	G
I	N	F	O	R	M	A	T	I	O	N	D	E	I	H	M
Y	U	Q	E	E	E	V	C	C	X	L	U	U	O	I	Z
T	M	U	Y	E	G	E	N	H	L	I	C	I	M	P	E
G	M	C	D	I	U	N	E	A	M	T	A	U	Y	I	C
D	R	O	I	T	S	I	N	N	F	V	T	O	J	B	A
Y	T	J	U	Z	L	R	I	S	G	E	I	U	A	E	D
F	A	M	I	L	L	E	H	O	R	T	O	V	K	W	C
E	E	A	G	E	N	F	A	N	T	O	N	W	R	C	K
S	O	L	I	D	A	R	I	T	É	T	A	C	F	O	E
D	É	V	E	L	O	P	P	E	M	E	N	T	X	W	Q
S	A	N	T	É	U	X	C	D	H	J	I	S	J	B	D
A	C	H	S	I	L	I	B	E	R	T	É	F	Z	X	Z
R	E	S	P	E	C	T	R	M	X	E	K	Q	Y	D	G
M	U	S	I	Q	U	E	B	Y	D	N	Y	Z	R	K	W

CONCEPTS À RELIER

A) Droit de l'enfant à donner son avis pour les questions qui le concernent.
B) Droit des enfants à ne pas être séparés de leurs parents
C) Droit des enfants à être protégés.
D) Droit des enfants à être soignés et maintenus en bonne santé.
E) Droit à la liberté d'expression.

JM Wallonie - Bruxelles

www.jeunessesmusicales.be

jmwalloniebruxelles

jm_wallonie_bruxelles

FJMWBTV